

Rapport annuel 2023

Esther Hilfiker et Rainer Felber, co-présidents de la SMCB, passent ici en revue l'année 2023, marquée par de grands défis en matière de politique professionnelle, par la prise de décisions lourdes de conséquences pour le domaine de la santé bernoise et par diverses restructurations pour la SMCB.

Texte: Dr méd. Esther Hilfiker et Dr méd. Rainer Felber, co-présidents de la SMCB

1.

Éditorial

Rien n'est permanent sauf le changement – une vérité vieille comme le monde qui, en 2023, s'est appliquée toutefois pleinement à la SMCB. C'est désormais en tant que co-présidents que nous rendons compte des activités de la SMCB. L'augmentation constante des tâches et du travail nous a poussés à les répartir sur plusieurs épaules. Avoir encore recours à cette méthode éprouvée garantit d'une part la continuité nécessaire, tout en offrant d'autre part un espace pour la nouveauté. L'organisation administrative et notre communication ont connu des changements, et une équipe jeune et engagée est venue apporter

un vent frais dans nos rangs. Enfin, nous nous sommes installés dans de nouveaux locaux qui jouissent d'une situation plus centrale.

Bien que tous ces changements aient eu lieu plus ou moins en même temps, notre attention n'a eu de cesse de se porter sur les nombreux défis auxquels le corps médical a dû faire face aux niveaux régional, cantonal et national. Nous avons pris position sur plusieurs sujets qui ont entraîné ou entraînent des changements de taille pour le corps médical. Vous trouverez plus bas une sélection des principales consultations et prises de position.

Nous avons également été en contact permanent avec des représentants d'autres associations du secteur de la santé, des autorités et des institutions politiques. Nous avons fait entendre notre voix au sein du collège des professeurs de la faculté de médecine de l'université.

La formation postgrade et continue reste une obligation médicale importante, à laquelle nous

nous sommes consacrés. À titre d'exemple, nous pouvons citer notre engagement dans le programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne et nos formations continues sur l'appréciation de l'aptitude à rester en cellule que nous proposons en collaboration avec la police cantonale. Nous aimerions tout particulièrement mentionner ici les préparatifs lancés en 2023 pour les Journées bernoises de la clinique (BETAKLI), que nous pourrions à nouveau mettre sur pied pour octobre 2024 en collaboration avec l'Hôpital de l'Île, après une longue pause due à la pandémie.

En 2023, cette pandémie est définitivement devenue endémique. Le virus du SRAS-CoV-2 n'a pas disparu, mais nous avons appris à le gérer au quotidien. Toutefois, prudence.

L'année écoulée l'a également montré: c'est ensemble et en unissant nos forces que nous parviendrons à relever les défis de taille auxquels le corps médical est confronté. Nous remercions tous les participants, médecins



et non-médecins, pour l'immense engagement dont ils ont aussi fait preuve en 2023.

2.

Politique de la santé

Procédures de consultation

En 2023, nous avons continué à prendre position sur de nombreux processus et décisions. À cet égard, la SMCB a toujours eu à cœur d'intégrer la position du corps médical dans les décisions importantes relatives au système de santé. Voici les consultations qui ont été particulièrement importantes :

Mise en œuvre de la 1re étape de l'initiative sur les soins

La SMCB a salué la création de domaines d'action autonomes pour économiser des coûts inutiles et le soutien à la formation et au perfectionnement des professions soignantes pour couvrir les besoins croissants d'actifs dans le domaine des soins. De plus, nous avons soutenu les mesures visant à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, ainsi que la revalorisation du statut professionnel des infirmières et infirmiers.

Modification de la liste des analyses LAMal

La procédure visant à désigner les analyses effectuées dans le domaine ambulatoire et devant être prises en charge par l'AOS («édiction de la liste des analyses»: nouvelle formulation de l'art. 52, al. 1, let. a, LAMal) doit certes rester de la compétence du DFI selon le projet, mais continuer à être débattue par la Commission fédérale des analyses, moyens et appareils (CFAMA). La SMCB a estimé que cette solution était appropriée et qu'elle devait être approuvée. En revanche, le Parlement souhaite, contrairement à l'avis du Conseil fédéral, que les partenaires tarifaires fixent les tarifs des prestations de la liste des analyses (LA) (formulation actuelle de l'art. 52, al. 1, let. a, LAMal: «édiction de la liste des analyses et de ses tarifs»). Nous nous sommes opposés à un déplacement de la compétence en matière de fixation des tarifs, qui pour nous serait synonyme de retour en arrière. En effet, il est probable que les adaptations tarifaires prendraient alors du retard à cause du blocage des négociations initié par les assureurs-maladie.

Les autorités compétentes devraient prendre le relais pour fixer les tarifs. Conséquence: les soins de premier recours prodigués par les médecins de famille seraient davantage affaiblis en raison de mauvaises incitations et d'analyses non tarifées et non (encore) indemnisées par l'AOS. Aujourd'hui déjà, les tarifs ne couvrant pas les coûts des analyses effectuées dans les cabinets médicaux par les médecins de premier recours et les spécialistes incitent les praticiens à y renoncer et certaines analyses ne sont donc souvent plus proposées du tout. Au lieu de réduire les coûts comme le pense le Parlement, cette décision conduira au contraire à une moins bonne prise en charge des patients et à une augmentation considérable des coûts due au surcroît de travail administratif et de travail des autorités, ce qui inévitablement provoquerait une baisse encore plus importante des tarifs. De plus, la SMCB a estimé qu'il était impossible d'atteindre l'objectif «l'ambulatoire avant le stationnaire» si certaines analyses ne avaient à l'avenir plus être effectuées qu'à l'hôpital.

Directives de l'ASSM «Triage en soins intensifs en cas de pénurie exceptionnelle des ressources»

La SMCB a largement approuvé les directives de l'ASSM intitulées «Triage en soins intensifs en cas de pénurie exceptionnelle des ressources». Nous avons pu constater que dans ces directives, les aspects médicaux, éthiques et juridiques étaient bien équilibrés lors du triage en soins intensifs. Il nous importait surtout que le triage n'entraîne pas d'aggravation du pronostic, d'atteintes irréversibles à la santé ou de décès prématuré.

Ordonnance sur la limitation de l'admission des médecins à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) dans le domaine ambulatoire (OAP)

À l'échelon cantonal, c'est sans doute l'ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP) qui nous a le plus occupés au cours de l'année passée. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a tout d'abord soumis à une très brève procédure de consultation l'ordonnance qui, s'appuyant sur l'art. 55a de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), introduit des restrictions d'admission ordinaires et extraordinaires pour certaines spécialités, puis elle a mené une procédure d'audition. L'entrée en vigueur, bien que prévue par le droit fédéral au 1^{er} juillet 2023, a été repoussée au 1^{er} janvier 2024. Bien que le canton de Berne ne fût tenu de procéder à des limitations que dans une seule discipline d'ici mi-2025, il a préféré introduire immédiatement des limitations d'admission, c'est-à-dire des quotas, pour plusieurs disciplines dans diverses régions administratives du canton, et notamment pour la médecine interne générale dans le district de Berne-Mittelland

(sic!). Par rapport au projet, l'ordonnance définitive a été améliorée sur certains points, n'imposant, par exemple, la limitation des admissions qu'à partir d'un taux de couverture de 115% d'équivalents temps plein autorisés. En outre, il est désormais possible d'accorder des dérogations pour chaque cas justifié. Toutefois, sur deux points essentiels, l'ordonnance n'est toujours pas défendable pour des raisons juridiques. Premièrement, pour les spécialités qui ont subi des limitations, le calcul du taux de couverture autorisé (par discipline et par région administrative) a été effectué de manière arbitraire, en prenant le taux de couverture moyen d'une discipline pour l'ensemble du territoire suisse et en supposant que ce taux correspondait à la couverture à 100% nécessaire pour le canton de Berne, sans tenir compte de l'étendue de l'offre en Suisse par rapport à la demande dans la spécialité concernée. Et deuxièmement, le canton de Berne a renoncé à édicter la base légale cantonale nécessaire pour une telle interdiction professionnelle. Le Tribunal administratif du canton de Bâle-Campagne a annulé une ordonnance similaire en raison de l'absence de base légale cantonale, mettant ainsi le canton de Bâle-Campagne dans l'obligation d'édicter une loi. Pour des raisons similaires, la SMCB et certains médecins des spécialités concernées, l'Association bernoise des médecins agréés+ (Berner Belegärzte-Vereinigung+ (BBV+) ainsi que diespitäler.be et l'Association des cliniques privées du canton de Berne (Verband der Privatspitäler des Kantons Bern VPSB) ont déposé chacun un recours auprès du Tribunal administratif cantonal et du Tribunal fédéral. Pour l'heure, nous ne pouvons pas encore dire si et dans quelle mesure l'entrée en vigueur de l'ordonnance pourra être reportée et si ces recours connaîtront une issue heureuse devant le Tribunal fédéral.

Stratégie partielle des soins intégrés

La SMCB suspectait la stratégie partielle des soins intégrés de n'avoir d'autres desseins à l'échelon cantonal que de pousser le système actuel de soins de santé, conforme à la LAMal, à céder la place à un système d'économie planifiée non conforme à la LAMal. L'introduction prévue d'un service de coordination étatique et notre impression que pile quatre réseaux de soins intégrés devaient être créés, dans lesquels le canton forcerait les fournisseurs de prestations à s'intégrer via l'achat de prestations, les mandats et les contrats de prestations, ont renforcé nos soupçons.

Nous n'avons toutefois pas mis en doute le fait que la mise en place de réseaux de soins intégrés supplémentaires ou nouveaux permettait de jouer un rôle dans la réduction des coûts et avons indiqué quels étaient les nombreux réseaux déjà existants. Nous sommes toutefois opposés à de nouvelles structures qui n'apportent aucune valeur ajoutée. En effet, les conditions-cadres et

les mesures étatiques que nous critiquons, ou la création de services de coordination à l'échelon cantonal, risqueraient de nuire rapidement à la maîtrise des coûts. Selon nous, les coûts ne peuvent guère plus être réduits, en raison des tendances du marché de la santé, mais par contre ils peuvent être maîtrisés. En outre, les réseaux de santé ne peuvent être mis en œuvre dans la pratique que si l'on peut démontrer une utilité et un attrait durables pour les prestataires de soins. La stratégie partielle des soins intégrés s'en est donc retournée à l'envoyeur, accompagnée de la demande de recourir à un groupe d'accompagnement déjà existant, afin qu'un nouveau projet puisse ensuite être présenté, si le groupe d'accompagnement en question est d'accord. Dans le cas contraire, la SMCB se réserve le droit de s'opposer fermement à la stratégie partielle.

Prises de position

Outre les diverses consultations, d'autres processus du secteur de la santé, sur lesquels nous nous sommes largement exprimés en 2023, nous ont également occupés.

Fermeture des hôpitaux de Münsingen et Tiefenau

C'est avec grande surprise que nous avons appris en mars 2023, d'abord par les médias, puis par un courriel de la direction de l'Insel Gruppe AG, la fermeture dans le courant de l'année des hôpitaux de Münsingen et Tiefenau. Cette décision attentatoire et grave a été communiquée de manière désastreuse et a pris le corps médical totalement au dépourvu.

La Société des Médecins du Canton de Berne souligne depuis des années l'importance de maintenir ces sites hospitaliers. Tous deux ont assumé dans leurs régions respectives des fonctions essentielles dans les soins médicaux de base prodigués à la population de l'agglomération bernoise, tant dans le domaine ambulatoire que stationnaire.

Au regard de la statistique médicale de la FMH publiée le 22 mars 2023 et de la pénurie avérée de médecins – en particulier dans la médecine de premier recours - il nous est en outre apparu que la suppression de ces deux cliniques de formation et de formation postgrade pourrait avoir des conséquences fatales.

Cette évolution préoccupante nous a incités à écrire directement à la direction de l'Insel Gruppe AG pour lui faire part de nos sérieuses préoccupations concernant les fermetures d'hôpitaux et la mise en danger de la sécurité de la couverture de soins qu'elles impliquent.

Cependant, malgré notre grande inquiétude, l'Insel Gruppe AG s'en est tenu à ses plans

et a cessé d'exploiter l'hôpital de Münsingen le 30 juin 2023, puis celui de Tiefenau le 15 décembre 2023. La SMCB s'est efforcée et continue de trouver, en collaboration avec les cercles médicaux concernés et le corps médical local, des solutions viables pour la prise en charge du service d'urgence, pour les admissions stationnaires et pour la formation et la formation postgrade suite à la disparition de ces deux hôpitaux.

Communication du Conseil fédéral au sujet de la fixation des primes

Le 26 septembre 2023, le Conseil fédéral a communiqué la fixation des primes d'assurance-maladie pour l'année 2024. La FMH a heureusement mis à notre disposition une fiche d'information expliquant en détail et de manière objective la situation en matière de primes. Nous avons conseillé à nos membres de consulter cette fiche d'information afin que la communication soit uniforme et de haute qualité en cas de questions éventuelles sur les primes d'assurance-maladie ou leur évolution. Nous leur avons également suggéré d'être réactifs dans la communication des messages principaux. Les expressions à sensation et factuellement fausses, telles que celle d'«explosion des coûts» dans le secteur de la santé, doivent être proscrites. Leur emploi ne fait qu'alimenter la tromperie linguistique et factuelle à laquelle le monde politique a délibérément recours. Les coûts de la santé affichent des taux de croissance lents, toujours linéaires, voire en baisse qui, ces dernières années et décennies, n'ont rien eu à voir ni avec une hausse exponentielle ni avec une «explosion». Il était et il reste essentiel que le corps médical communique de manière objective et neutre.

Loi sur la protection des données

La loi révisée sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} septembre 2023. La Suisse est ainsi parvenue à s'aligner le plus possible sur les prescriptions de l'UE en matière de protection des données, telles qu'elles sont décrites dans le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette révision a entraîné le développement de l'autodétermination en matière de données personnelles et de droits des personnes concernées.

Les cabinets médicaux ont été très fortement concernés par ces adaptations, car ils traitent quotidiennement les données des patients. Nous avons défini, en collaboration avec nos juristes et la FMH, les domaines dans lesquels les médecins devaient mettre en place des processus supplémentaires ou autres à partir de la date d'entrée en vigueur. Dès lors, nous avons soutenu nos membres dans l'optimisation de leur protection des données grâce à une infolettre et à une large diffusion du matériel mis à disposition par la FMH.

3.

Organisation

L'année 2023 a été celle du changement pour la SMCB : adaptations de fonctions, attributions de nouveaux postes et mutations ont eu lieu au sein des entreprises que nous avons mandatées. Et tout cela dans un seul but : garantir la haute qualité et la continuité de nos services.

Adaptation des fonctions de la présidence et de la vice-présidence/ coup d'œil sur les élections globales des cadres

En se référant aux statuts révisés entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et sur proposition du comité, l'assemblée des délégués de la SMCB a décidé le 16 mars 2023 de répartir l'administration de l'association sur un plus grand nombre de personnes (0 voix contre et 1 abstention). La redéfinition des fonctions correspond en grande partie à la répartition des tâches qui se pratiquait déjà auparavant, mais elle prend davantage en compte la réalité, tant du point de vue des compétences officielles que de la rémunération. Les membres de la direction de l'association restent les mêmes (Esther Hilfiker et Rainer Felber, co-présidents ; François Moll, vice-président). Grâce à la co-présidence, la SMCB est représentée plus efficacement et la suppléance est devenue chose plus aisée. Lors de l'assemblée des délégués du 14 mars 2024, la co-présidence et la vice-présidence se sont portées candidates à leur succession.

Comité de la SMCB

Le Dr Gregor Kaczala a été élu à l'unanimité représentant du CM Berne région au sein du comité cantonal lors de l'assemblée des délégués du 16 mars 2023.

Présidence de la Commission de déontologie

Lors de l'assemblée des délégués du 19 octobre 2023, le Dr Adrian Sieber, de Berthoud, a été élu nouveau président de la Commission de déontologie de la SMCB à une large majorité avec deux abstentions.



Tant les co-présidents que le vice-président ont été réélus à l'unanimité par acclamation lors de l'assemblée des délégués printanière du 14 mars.

(Photo: Dan Riesen)

Nouveautés au secrétariat de la SMCB

Après le déménagement du secrétariat de la SMCB, qui s'est déroulé sans encombre en décembre 2022, et l'ouverture des locaux de l'Amthausgasse 28 à Berne, Chiara Pizzera a également pris ses fonctions de responsable du secrétariat de la SMCB le 1^{er} janvier 2023. Par sa grande motivation, sa résistance au stress et sa nature positive, elle en est rapidement devenue un pilier. Avec le soutien de son équipe, elle est parvenue à décharger au mieux la direction de l'association et à coordonner les divers processus de remplacement.

Les nouveaux locaux se sont avérés être un véritable atout. Grâce à leur situation centrale, à l'indépendance acquise et à l'espace plus étendu, y compris une salle de réunion plus grande, nos collaboratrices du secrétariat peuvent travailler dans des conditions optimales.

Restructuration des médias et de la communication

Après de longues années de collaboration, nous avons pris la décision l'année dernière de mettre un terme définitif au mandat de forum|pr AG au 31 mars 2024. Nous remercions tous les collaborateurs de forum|pr AG pour leur engagement et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir. Le remplacement de

forum|pr AG par une nouvelle entreprise de communication est actuellement en discussion.

Début janvier, Nicolas Felber et son entreprise «NOLA – Linguistic Services» ont rejoint la SMCB sur la base d'un mandat. Initialement, Nicolas Felber a été mandaté pour jouer le rôle d'interface entre la SMCB et forum|pr AG, en qualité de collaborateur de la rédaction de doc.be et pour soutenir la présidence. Compte tenu du remplacement à venir de forum|pr AG, Nicolas Felber a toutefois assumé des tâches nettement plus importantes et occupe depuis le 1^{er} juillet 2023 déjà les fonctions de responsable de la presse écrite et de directeur de la rédaction de doc.be.

Planification du renouvellement de l'informatique et du site Web

Au cours de l'année écoulée, nous avons de plus en plus constaté que la numérisation progressait également chez nous et que notre infrastructure n'était plus de taille à y faire face. Tant l'informatique que le site Web de la SMCB sont obsolètes. De plus, la garantie du serveur de la SMCB ayant expiré, un budget de 70000 francs pour le projet «Informatique et site Web» a été approuvé à une large majorité et une abstention lors de la réunion de l'ensemble du Comité en décembre. Afin d'être en mesure de répondre aux exigences croissantes de l'ère numérique, la SMCB utilisera ce budget en 2024 pour répondre aux normes



Les événements politiques tels que le déjeuner annuel avec les membres du Grand Conseil sont essentiels pour l'activité politique de la SMCB.

(Photo: Dan Riesen)

de sécurité modernes et pour atteindre un plus large public grâce à un nouveau site Web. Chiara Pizzera et Nicolas Felber se sont montrés très désireux de faire avancer ce projet au cours du second semestre de l'année dernière et ont pu mettre sur pied une nouvelle version du site, qui sera opérationnelle au début du deuxième trimestre 2024.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du 16 mars 2023, la société Fiduria AG, Brückfeldstrasse 16, case postale, 3001 Berne, a été réélue à l'unanimité en qualité d'organe de révision.

Statistiques des membres au 01.01.2024

Membres: 4350 au total (année précédente: 4190)

- Cat. 01 «Médecins exerçant en cabinet»: 2192 (Année précédente 2142)
- Cat. 02 «Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante»: 257 (Année précédente 238)
- Cat. 03 «Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers»: 119 (Année précédente 102)
- Cat. 04 «Médecins en formation postgraduée en vue de l'obtention d'un titre

de spécialiste ou d'une formation approfondie»: 13 (Année précédente 12)

- Cat. 05 «Domicile et activité professionnelle à l'étranger»: 13 (Année précédente 12)
- Cat. 06 «Membres de la FMH temporairement sans activité de médecin»: 53 (Année précédente 49)
- Cat. 07 «Après cessation de toute activité professionnelle (p. ex. retraités)»: 1368¹ (Année précédente 671)
- Cat. 20 «Membre hors canton (activité principale et base FMH dans un autre canton)»: 125 (Année précédente 111)
- Cat. 21 «Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante (base de l'AMDHS)»: 98 (Année précédente 103)
- Autres «Membres d'honneur + non-membres de l'association»: 112 (Année précédente 116)

Explication: la catégorie 09 ayant été supprimée l'année dernière, ses membres ont été reclassés dans la catégorie 07. La raison en est que la catégorie 09 est une catégorie de la FMH (après quarante ans d'affiliation en tant que membre ordinaire à la FMH, ces membres sont exemptés de la cotisation FMH) et qu'elle n'existe pas à la SMCB.

¹ y compris la cat. 09 supprimée

4.

Réseaux/ lobbyisme

Nous sommes fiers d'entretenir de bonnes relations avec les politiciens bernois et avec la nouvelle génération de médecins. L'année dernière, nous nous sommes également efforcés de soigner ces relations par le truchement de différents événements lors desquels nous avons défendu nos points de vue.

Rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil du 12 septembre 2023

Nous avons profité de notre rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil pour porter un regard critique sur cinq idées reçues largement répandues sur la politique de la santé suisse grâce à une conférence donnée par Fridolin Marty. Consulter les chiffres disponibles a permis de réfuter facilement des mythes tels que la prétendue « explosion des coûts ». Vous pourrez en lire plus sur cet événement qui a rencontré un franc succès dans la rétrospective de doc.be de l'année 2023, parue dans le dernier numéro 1/2024.

Assemblée automnale des délégués du 19 octobre 2023

L'année dernière, tant les médias populaires que le secteur de la santé ont largement abordé le thème de la « pénurie de médicaments ». Nous avons fini par convaincre Enea Martinelli, docteur en pharmacie et expert pointu en la matière, de faire un exposé lors de notre assemblée automnale des délégués. Il a expliqué aux délégués et aux invités présents les causes des pénuries et a montré comment il était possible d'y remédier à l'avenir sur le plan politique. La rétrospective doc.be de l'année 2023 parue dans le numéro 1/2024 aborde également cette manifestation de manière approfondie.

« medifuture 2023 »

Le 4 novembre 2023 s'est tenu « medifuture », le congrès annuel pour les futurs et les jeunes médecins organisé par l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC). Comme chaque année, la SMCB y tenait également un stand et a répondu aux questions, intérêts et doutes des visiteurs. Nous avons été impressionnés de constater que l'OAP était déjà un sujet de préoccupation pour les étudiants en médecine; voilà pourquoi il convient de les sensibiliser très tôt au travail de politique professionnelle. Une personne qui est venue sur notre stand nous a par exemple demandé si la SMCB serait « là pour elle » après ses études. Elle n'était pas au fait de la fonction d'une société cantonale de médecine. Bien sûr, nous avons répondu « oui ». Il est essentiel que les médecins de demain sachent qui défend leurs intérêts et qui s'engage pour eux. Interagir directement et en personne avec les futurs et jeunes médecins s'est révélé cette année encore être une expérience très précieuse.

5.

Tâches/projets

Divers projets sont en cours dans le domaine de la santé publique bernoise ou à l'échelle nationale, dans lesquels nous sommes impliqués. Passons en revue ici les plus importants de l'année 2023.

Dossier électronique du patient (DEP)

Malheureusement, le développement du DEP n'a pas avancé comme prévu non plus l'année dernière. La SMCB s'est rangée à l'avis de la FMH qui pense que la version actuelle du DEP est dysfonctionnelle et ne constitue pas une amélioration pour le corps médical. Le DEP n'apporte actuellement aucun avantage supplémentaire à ses utilisateurs et il est peu aisé de naviguer dans les bases de données. Le comité restreint de la SMCB a donc décidé à l'unanimité, le 4 juillet 2023, de ne pas promouvoir activement la version actuelle du DEP, mais de ne pas non plus s'y opposer expressément. La SMCB soutient le principe du DEP, mais celui-ci doit impérativement tenir compte des préoccupations du corps médical.

C'est sur ce point que la SMCB s'engage à différents niveaux.

IG eMediplan

Après avoir reçu un nombre croissant de retours positifs sur le plan eMedi de la communauté d'intérêts eMediplan, nous avons interrogé les membres du comité élargi de la SMCB lors de la séance du 6 juin 2023 sur leur propre expérience. Plusieurs membres du comité ont fait un retour positif sur le programme et l'ensemble du comité a décidé que la SMCB adhérerait à l'IG eMediplan. Le programme a donc été expliqué en détails dans doc.be 5/2023. Cette décision indique la voie que la SMCB entend suivre pour se positionner en matière de numérisation. L'augmentation des exigences et de la charge administrative rend indispensables les projets de numérisation innovants tels que eMediplan. La SMCB soutient les processus de modernisation qui répondent aux préoccupations des médecins et les soulagent efficacement.

Obsan Bulletin 03/2023 / Enquête de la SMCB sur les soins

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) a publié en août 2023 son bulletin 03/2023 sur les soins de premier recours dans le canton de Berne, auquel nous avons apporté notre contribution avec notre éditorial. En se basant sur les données des enquêtes sur les soins médicaux menées par la Société des Médecins du Canton de Berne (SMCB) de 2013 à 2019, de l'étude Workforce de Berne 2020- 2025 de l'Institut bernois pour la médecine de premiers recours (Institut für Hausarztmedizin BIHAM) ainsi que sur la nouvelle méthode d'analyse qu'utilise l'Obsan pour examiner la densité de la couverture de soins, ce bulletin confirme les pénuries déjà présentes et l'accentuation de ces dernières à l'avenir dans les soins de premier recours. En outre, des comparaisons croisées rendent les résultats des trois analyses plausibles, ce qui confirme que les trois méthodes livrent des données valables. Contrôler la plausibilité permet en outre de montrer que l'enquête de la SMCB sur la couverture de soins a une grande valeur probante, ce qui souligne son importance, notamment en ce qui concerne la gestion des admissions pour les fournisseurs de prestations ambulatoires dans toutes les spécialités. Ces résultats nous renforcent dans notre volonté de continuer à évaluer tous les deux ans et de manière professionnelle la situation des soins dans notre canton. Dans la mesure où il a désormais été clairement démontré que l'enquête SMCB sur les soins fournissait des résultats

de qualité, nous avons décidé de créer un groupe de projet soutenu par des universitaires, qui évaluera les enquêtes à l'avenir. Cela a eu pour conséquence que l'enquête sur les soins 2023 n'a malheureusement pas pu être publiée l'année dernière. Nous serons donc heureux de vous présenter les résultats en 2024.

Projet pilote «Service d'urgence des médecins de famille dans le cercle médical de l'Oberland bernois»

Le service médical d'urgence ambulatoire, en particulier le service d'intervention, est un sujet qui nous occupe quotidiennement et depuis longtemps dans notre activité. Afin de soulager les régions périphériques, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI), la SMCB, les hôpitaux de Frutigen Meiringen Interlaken AG (fmi AG) et le cercle médical de l'Oberland bernois ont lancé ensemble en mars 2023 le projet pilote «Service d'urgence des médecins de famille dans le cercle médical de l'Oberland bernois». Dans le cadre du projet pilote, un poste centralisé a été créé pour le service d'intervention du CM Berner Oberland pendant les week-ends et les jours fériés. L'hôpital d'Interlaken a mis toute l'infrastructure nécessaire à la disposition du projet sur son site même. Le projet a été financé par un crédit-cadre lié à l'hôpital et accordé par le Grand Conseil du canton de Berne. Particularité du projet : il est ouvert à tous les médecins intéressés du canton de Berne disposant d'une autorisation d'exercer, d'un numéro RCC et d'expérience dans le domaine du service d'urgence. Divers services ont pu être couverts, un allègement a été constaté et il a été possible d'évaluer les points susceptibles d'être améliorés afin que le projet pilote puisse devenir un projet régulier.

6.

Formation continue et postgrade

La formation continue et postgrade est le fondement de toute activité médicale. En 2023, la SMCB a également été active dans ce domaine.

Appréciation de l'aptitude à rester en détention

L'appréciation de l'aptitude à rester en détention représente une interface complexe entre la médecine et la justice. Dans ce cadre, les médecins doivent évaluer la capacité d'une personne à rester 24 heures en détention sans que sa santé en soit affectée. Cette tâche requiert non seulement une expertise médicale, mais aussi une bonne compréhension des exigences et des conditions de travail de la police. En novembre 2023, la SMCB a de nouveau proposé, en collaboration avec la police cantonale bernoise, deux formations continues qui ont permis aux participants de se familiariser à l'appréciation de l'aptitude à rester en détention. Comme les années précédentes, l'intérêt était grand et le nombre de participants, réjouissant; participants, dont les réactions ont été très positives. En accord avec la police cantonale bernoise, nous souhaitons également reconduire ce type de formations continues en 2024.

Journées bernoises de la clinique (BETAKLI)

Après l'annulation des BETAKLI 2020 en raison de la pandémie, nous sommes très heureux que les Journées bernoises de la clinique nous attendent en 2024. Au cours de l'année 2023, le comité scientifique, composé de représentants de la SMCB et de l'Hôpital de l'Île, a commencé ses préparatifs. Du côté de la SMCB, la direction administrative était – et restera – assurée par Chiara Pizzera. Afin de répartir sur plusieurs épaules la charge que représente l'organisation d'un tel événement aussi gourmand en ressources, nous avons chargé Nicolas Felber, en septembre 2023, d'assister Chiara Pizzera sur ce dossier. Nicolas Felber est responsable des produits imprimés relatifs aux BETAKLI 2024, tandis que Chiara Pizzera s'occupe de la coordination entre l'Hôpital de l'Île et la SMCB, des processus logistiques et du marketing. L'événement aura lieu du 23 au 26 octobre 2024.

Programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne

En 2023, la SMCB s'est également engagée activement dans la formation postgrade. Elle a, par exemple, continué à soutenir intensivement le programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne, qui se déroule à l'Institut bernois pour la médecine de premier recours (Institut für Hausarztmedizin BIHAM). Samuel Leuenberger a rejoint le comité de ce programme du BIHAM en qualité de représentant de la SMCB.

7.

Merci beaucoup!

En jetant un regard sur l'année écoulée, avec ses changements prévus comme imprévisibles, la co-présidence remercie tout d'abord le secrétariat de la SMCB, dirigé par Chiara Pizzera, et le responsable de la presse écrite, Nicolas Felber. En se soutenant mutuellement, ils ont relevé d'une main de maître de grands défis et s'engagent fortement pour mener la SMCB vers l'avenir numérique. Pour leur collaboration au sein du comité exécutif, un grand MERCI à François Moll, notre vice-président, et à Thomas Eichenberger, notre secrétaire. Sa longue expérience juridique et sa plume acérée lors des consultations de la SMCB sont appréciées bien au-delà des frontières du canton. Nous remercions les représentants et représentantes du comité, de l'assemblée des délégués, de la Commission de déontologie et de tous les autres organes, commissions et groupes de travail locaux, régionaux, cantonaux et nationaux pour leur soutien et leur engagement en faveur des intérêts du corps médical. Nos remerciements vont également aux collaborateurs de forum|pr AG qui nous ont accompagnés au cours de l'année sous rapport.

Après plus de douze ans (!), Helene et Beat Baur ont quitté leurs fonctions de médiateurs à la fin de l'année. Une ère fructueuse de résolution des conflits empreinte d'empathie touche à sa fin. Nous vous adressons nos meilleurs vœux, avec tous nos remerciements et notre estime pour votre travail.

Cette intense année 2023 appartient au passé. Une partie de 2024, non moins intense, s'est déjà écoulée, mais de nombreux défis nous attendent encore. En unissant nos forces, nous les surmonterons également. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui continuent de s'engager pour notre cause commune!